

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 26 février 2024

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-sixième jour du mois de février deux mille vingt-quatre à dix-sept heures trois, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau (partiellement), Guy Dumoulin, Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Stéphane Lafaut, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière.

Le membre du conseil de Ville Brigitte Duchesneau quitte son siège et la séance du conseil de la Ville à ce moment.

CV-2024-00-98

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 février 2024.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau reprend son siège pendant la période de questions au point suivant.

CV-2024-00-99

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Deux questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière et le maire répond aux questions.

CV-2024-01-00

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2024

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 12 février 2024, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2024-00-95 « Mandat à la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement relatif à l'intégration des unités d'habitation accessoires détachées », par l'insertion des mots suivants, après l'alinéa :

« Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin propose un avis de proposition, appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu, au sujet d'une démarche consultative dans chaque arrondissement afin d'élaborer un règlement municipal sur les unités d'habitation accessoires détachées, laquelle proposition a fait l'objet d'une proposition d'amendement proposée par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin, appuyée par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin. La proposition d'amendement étant adoptée à l'unanimité. »

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-01

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 6 et 20 février 2024 et de la séance extraordinaire du comité exécutif du 8 février 2024

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 6 et 20 février 2024 et de la séance extraordinaire du comité exécutif du 8 février 2024 est déposé.

CV-2024-01-02

Affichage du poste de directrice ou de directeur des Affaires juridiques et du secrétariat corporatif

[Document d'aide à la décision GCH-2024-022](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-38;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'afficher le poste de directrice ou de directeur des Affaires juridiques et du secrétariat corporatif, poste de cadre supérieur régulier à temps complet, et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants à la suite de ce mouvement de main-d'œuvre.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-03

Suspension d'un membre du personnel

[Document d'aide à la décision GCH-2024-018](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-92 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De suspendre un membre du personnel sans solde pour une période de 20 jours
(quatre semaines).

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-04

**Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières
présentée par Le groupe Déziel inc. auprès de la Commission municipale
du Québec (51, rue Déziel, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision DAJSC-2024-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-39 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à
l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes
foncières présentée par Le groupe Déziel inc. (CMQ-60732-003), concernant
son immeuble situé au 51, rue Déziel, Lévis (Québec) G6V 3T7, d'aviser cette
commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une
audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-05

**Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières
présentée par Société de réadaptation et d'intégration communautaire
(S.R.I.C.) auprès de la Commission municipale du Québec (460, rue
Saint-Omer, secteur Lévis)**

[Document d'aide à la décision DAJSC-2024-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-40 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à
l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes
foncières par Société de réadaptation et d'intégration communautaire
(CMQ-60202-003) concernant son immeuble situé au 460, rue Saint-Omer,
Lévis (Québec) G6V 5C5, d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite
pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-06

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières présentée par Aux quatre vents, groupe pour personnes en difficulté psychologique ou psychiatrique auprès de la Commission municipale du Québec (220, rue Saint-Joseph, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision DAJSC-2024-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-41 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De donner une opinion favorable à la Commission municipale du Québec à l'égard de la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes foncières Aux quatre vents, groupe d'entraide pour personnes en difficulté psychologique ou psychiatrique (CMQ-60403-003), concernant son immeuble situé au 220, rue Saint-Joseph, Lévis (Québec) G6V 1C9, et d'aviser cette commission que la Ville ne souhaite pas être présente advenant la tenue d'une audience à l'égard de cette demande.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-07

Désignation d'un représentant de la Ville et membre du comité maritime de l'Union des municipalités du Québec

[Document d'aide à la décision GRE-2024-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-42 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De désigner le membre du conseil de la Ville Steve Dorval à titre de représentant de la Ville et membre du comité maritime de l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-08

Dépôt du rapport 2023 des dépenses remboursées à même le budget de recherche et soutien

[Document d'aide à la décision GRE-2024-004-R-1](#)

Le rapport 2023 des dépenses remboursées à même le budget de soutien et recherche, est déposé, à titre d'information.

CV-2024-01-09

Appui au Conseil de bassin de la rivière Etchemin pour sa demande de financement au programme de restauration et création de milieux humides et hydriques

[Document d'aide à la décision ENV-2024-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-45 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'appuyer la demande de financement du Conseil de bassin de la rivière Etchemin au programme de restauration et création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-10

Affectation de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau

[Document d'aide à la décision ENV-2024-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-47 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'affecter un montant maximum de 190 154 \$ provenant de la réserve financière pour les dépenses relatives aux cours d'eau aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués en annexe à la fiche de prise de décision ENV-2024-004, et ce, pour financer les dépenses relatives aux travaux à effectuer sur les cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-11

Programme *Accélérer la transition climatique locale*, convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et crédits additionnels

[Document d'aide à la décision ENV-2024-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-93 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De s'engager dans le programme *Accélérer la transition climatique locale* et de conclure la convention d'aide financière à intervenir avec la ministre des Affaires municipales, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision ENV-2024-006, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

D'affecter les crédits additionnels à la somme prévue à l'entente à intervenir avec la ministre des Affaires municipales, pour couvrir les dépenses relatives au programme *Accélérer la transition climatique locale*, au moment de la réception de l'aide financière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-12

Réclamation de la subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable relative aux travaux de pavage 2023

[Document d'aide à la décision GEN-GAPP-2024-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-49 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De confirmer que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet projets particuliers d'amélioration du programme d'aide à la voirie locale et que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli.

De confirmer que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles à ce programme.

De confirmer que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés.

De confirmer que la Ville approuve les dépenses admissibles à ce programme pour les travaux exécutés sur les chemins municipaux pour un montant subventionné de 56 761 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

De confirmer que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Ville et que le dossier de vérification a été constitué.

Que la Ville autorise la greffière à signer le formulaire de demande de subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier de ce ministère.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-13

Financement d'une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières

[Document d'aide à la décision GEN-RPI-2024-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-52 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De financer une partie de la dépense relative aux travaux de pavage de certaines voies publiques et de routes d'accès aux sablières et carrières pour l'année 2024 au montant maximum de 400 000 \$, à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-14

Identité visuelle de la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision POL-2024-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-57 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'approuver l'identité visuelle de la Direction du service de police.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-15

Reconnaissance de nouveaux organismes

[Document d'aide à la décision DVC-DIR-2024-001-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-58 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De reconnaître les organismes suivants :

- Les voix d'hommes de l'Etchemin, dans la catégorie partenaire, sous réserve de la condition figurant à l'annexe 1 de la fiche de prise de décision DVC-DIR-2024-001-R-1 et d'une somme additionnelle de 3 000 \$ à être prévu au budget 2025;
- Club air modéliste, dans la catégorie affinitaire;
- La parade de Noël de St-Étienne, dans la catégorie affinitaire, sous réserve des conditions figurant à l'annexe 3 de cette fiche de prise de décision et pour l'activité de la parade de Noël seulement.

De modifier le statut du Club de photo de Lévis comme organisme dans la catégorie partenaire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-16

Radiation des créances irrécouvrables autres que la taxation

[Document d'aide à la décision FIN-2024-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-60 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'approuver la liste des créances irrécouvrables autres que la taxation, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2024-007, et de radier en conséquence les sommes contenues dans cette liste.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-17

Désignation de responsables des services électroniques pour clicSÉCUR - Entreprises de Revenu Québec

[Document d'aide à la décision FIN-2024-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-61 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

Que madame Karina Bilodeau, cheffe du Service de la trésorerie et assistante-trésorière de la Direction des finances et de la trésorerie, et monsieur Gaétan Ratté, coordonnateur de la division de la comptabilité, du financement et du contrôle budgétaire de la Direction des finances et de la trésorerie, soient désignés pour agir à titre de responsables des services électroniques de clicSÉCUR - Entreprises et soient autorisés à :

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises ;
- gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir et assumer les rôles et les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisatrices et utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures) ce qui inclut le pouvoir

de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec pour tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer aux responsables des services électroniques, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR - Entreprises.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-18

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité de démolition du 5 février 2024

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2024-008](#)

Le procès-verbal de la séance du comité de démolition tenue le 5 février 2024, est déposé, à titre d'information.

CV-2024-01-19

Dépôt du rapport de la séance du comité consultatif agricole du 5 octobre 2023

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-035](#)

Le rapport de la séance du comité consultatif agricole tenue le 5 octobre 2023, est déposé, à titre d'information.

CV-2024-01-20

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 2 059 929 du cadastre du Québec (848, chemin des Îles, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-62 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

De donner un avis défavorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'aliénation du lot 2 059 929 du cadastre du Québec, et ce, en tenant compte des critères indiqués en annexe à la présente résolution.

[Annexe](#)

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-21

Premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé de la Communauté métropolitaine de Québec

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-014-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-64 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter l'avis sur le Premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé adopté le 19 octobre 2023 par la Communauté métropolitaine de Québec, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-014-R-1, et d'en transmettre copie à cette communauté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-22

Reddition de comptes annuelle sur la subvention obtenue par la Ville dans le cadre du fonds régions et ruralité et priorités d'intervention pour l'année 2024

[Document d'aide à la décision DEV-2024-022](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-28 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le rapport annuel d'activités du fonds régions et ruralité, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2024-022.

De confirmer les priorités d'intervention au fonds régions et ruralité pour l'année 2024 :

1. développement commercial;
2. développement industriel;
3. politique de soutien aux projets structurants (PSPS) : les projets qui :
 - 3.1. améliorent la qualité de vie et le bien-être de la population de Lévis;
 - 3.2. s'inscrivent et contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action de développement durable de la Ville de Lévis adopté en juillet 2014, dont copie est disponible sur le site Internet de la Ville de Lévis;
 - 3.3. contribuent à la revitalisation des quartiers historiques;
 - 3.4. favorisent et soutiennent le bénévolat;
 - 3.5. stimulent l'entrepreneuriat individuel et collectif;
 - 3.6. sont mis de l'avant par les entreprises de l'économie sociale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-23

Vente des lots 4 851 381 et 4 851 382 du cadastre du Québec à 9406-3401 Québec inc. (rue de la Pascaline, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces lots

[Document d'aide à la décision DEV-2024-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-71 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accepter l'offre d'achat de 9406-3401 Québec inc. des lots 4 851 381 et 4 851 382 du cadastre du Québec, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2024-015, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur, et d'affecter un montant de 592 402,12 \$ à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que ces lots ne sont plus affectés à l'utilité publique conditionnellement à leur vente.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-24

Acquisition du lot 1 963 288 du cadastre du Québec à des fins industrielles (Parc industriel Bernières), confirmation relative à l'utilisation de ce lot et financement afférent

[Document d'aide à la décision DEV-2024-019](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-73 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accepter la promesse de vente du lot 1 963 288 du cadastre du Québec, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2024-019, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

De financer la dépense relative à l'acquisition de ce lot, incluant les frais inhérents, au montant maximum de 229 000 \$, à même la réserve financière aux fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-25

Aide financière au Club de gymnastique Lévis inc.

[Document d'aide à la décision DEV-2024-020](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-74 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 103 340 \$ au Club de gymnastique Lévis inc. pour son projet de remplacement du sol gymnique dans la palestre principale, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-26

Financement de la dépense relative aux travaux de mise à niveau des infrastructures et d'embellissement des parcs et zones industriels planifiés en 2024

[Document d'aide à la décision DEV-2024-023](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-75;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De financer la dépense relative aux travaux de mise à niveau des infrastructures et d'embellissement des parcs et zones industriels planifiés en 2024 au montant maximum de 2 970 000 \$, à même la réserve financière pour les travaux municipaux dans les parcs industriels.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-27

Contrat de location à intervenir avec le Complexe de soccer honco de Lévis concernant la location d'heures pour les terrains de soccer intérieur à ce complexe pour l'année 2024

[Document d'aide à la décision APP-2024-031-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-77 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De conclure le contrat de location à intervenir avec le Complexe de soccer honco de Lévis, concernant la location d'heures pour les terrains de soccer intérieur à ce complexe pour l'année 2024, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-031-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-28

Attribution du contrat pour la location d'une finisseuse automotrice (paveuse) sans opératrice ou opérateur et de son fardier (en option)

[Document d'aide à la décision APP-2024-033](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-79 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'attribuer le contrat pour la location d'une finisseuse automotrice (paveuse) sans opératrice ou opérateur et de son fardier (en option) (appel d'offres 2023-50-136), à J. A. Larue inc., au prix de 225 000 \$, avant TPS et TVQ, incluant l'option, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-29

Entente préliminaire de partenariat à intervenir avec Éco-entreprises Québec quant à la collecte sélective de certaines matières recyclables

[Document d'aide à la décision APP-2024-040](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-84 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De conclure l'entente préliminaire de partenariat à intervenir avec Éco-entreprises Québec, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision APP-2024-040, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-30

Régularisation du titre de propriété de la rue Hallé (lot 2 223 362 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-GI-2024-007](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-86 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'identifier l'assiette de la rue Hallé (secteur Lévis) correspondant au lot 2 223 362 du cadastre du Québec, telle qu'elle est illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2024-007, et d'autoriser la greffière à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au Registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-31

Financement des dépenses relatives au projet d'achat d'équipement pour la bonification de la fluidité et la sécurité du réseau municipal et des frais connexes

[Document d'aide à la décision TMD-2024-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-88 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De financer la dépense relative au projet d'achat d'équipement pour la bonification de la fluidité et la sécurité du réseau municipal et des frais connexes au montant maximum de 200 000 \$, à même la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la sécurisation des usagères et usagers des réseaux routiers, piétonnier et cyclable.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-32

Montant maximum des virements de fonds à l'intérieur du budget 2024 de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2024-004-R-1](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-89 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'autoriser la Société de transport de Lévis à effectuer des virements de fonds à l'intérieur de son budget 2024 jusqu'à concurrence d'un montant cumulatif de

1 000 000 \$ et de requérir qu'un rapport des virements de fonds soit soumis au conseil de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-33

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-45 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2024-005](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-45 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose le projet de règlement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2024-005.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement dans plusieurs stationnements publics municipaux, sur une partie des rues Saint-Omer (secteur Lévis), des Tourtes, des Bécassines, Sous-le-Vent, Joseph-Hudon, Parc-des-Chutes (secteur Charny), Champagnat, Châteaubriand, Durand, Flaubert, Fortier, Fortin, Gaspésiennes, Hallé, Hector-Fabre, Lamartine, Lilas, Pie-X, Rina-Lasnier, Rubis, Thomas-Chapais, Vincent-Chagnon, Verdun (secteur Lévis), Bellefontaine, Mille-Fleurs, Rosiers (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), Prairie (secteur Saint-Jean-Chrysostome), Bernières (secteur Saint-Nicolas), Grand-Tronc (secteur Saint-Rédempteur), Abbaye, Anticosti, Desneiges (secteur Saint-Romuald), Cauchy (secteur Lévis), avenues des Ruisseaux (secteur Pintendre), Albert-Rousseau (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), Taniata (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et boulevard du Centre-Hospitalier (secteur Charny).

CV-2024-01-34

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-46 modifiant divers règlements à la suite de la création du poste d'inspectrice ou inspecteur en contrôle environnemental (RV-2010-09-41, RV-2012-11-79, RV-2019-18-94, RV-2021-21-16 et RV-2022-22-07) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-2024-003-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-46 modifiant divers règlements à la suite de la création du poste d'inspecteur en contrôle environnemental (RV-2010-09-41, RV-2012-11-79, RV-2019-18-94, RV-2021-21-16 et RV-2022-22-07) et il dépose le projet de règlement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision ENV-2024-003-R-1.

Ce règlement a pour objet de modifier plusieurs règlements pour :

- désigner les inspectrices et les inspecteurs en contrôle environnemental de la Ville pour l'application de ces règlements;
 - modifier les précisions quant à l'application par la Ville des règlements issus de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c.Q-2).
-

CV-2024-01-35

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-47 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision FIN-2024-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-47 décrétant un emprunt pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques et il dépose le projet de règlement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2024-006.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 1 459 500 \$ d'un terme de trois ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville.

CV-2024-01-36

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-48 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement au Règlement RV-2023-34-10 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon et Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-48 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-006.

Ce règlement a pour objet :

- d'agrandir la zone A0721 à même une partie des zones H0974 et H0980;
 - d'agrandir la zone A0723 à même une partie de la zone H0978;
 - d'agrandir la zone A0732 à même une partie de la zone H0978;
 - de créer la zone M1965 à même une partie de la zone A1805 et d'y prévoir les usages et spécifications applicables.
-

CV-2024-01-37

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-49 fixant pour l'année 2024 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para- industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DEV-2024-019](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-49 fixant pour l'année 2024 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles

à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins et il dépose le projet de règlement, tel qu'il est joint en annexe à cette fiche de prise de décision.

Ce règlement a pour objet de fixer, pour l'année 2024, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins.

CV-2024-01-38

Avis de motion du Règlement RV-2024-34-50 modifiant le Règlement RV-2022-22-43 décrétant des travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume Couture ainsi qu'un emprunt et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision TMD-2024-008](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2024-34-50 modifiant le Règlement RV-2022-22-43 décrétant des travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture ainsi qu'un emprunt et il dépose le projet de règlement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision TMD-2024-008.

Ce règlement a pour objet d'augmenter le montant de l'emprunt et de remplacer l'annexe A de ce règlement par une nouvelle annexe A-1, tout en conservant le même objet, le même terme de l'emprunt et la même clause de taxation.

CV-2024-01-39

Projet de règlement RV-2024-34-48 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement au Règlement RV-2023-34-10 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, secteurs Saint-Étienne-de-Lauzon et Sainte-Hélène-de-Breakeyville) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-63 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2024-34-48 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2024-006.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la dernière assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-40

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-34-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandir la zone H1617 à même une partie de la zone M1626, secteur Saint-Jean-Chrysostome)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-024](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-65 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2023-34-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-07-70.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-41

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-34-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'un usage complémentaire de gîte touristique pour les habitations unifamiliales dans les zones à dominance agricole)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-034](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-68 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV-2023-34-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2023-06-26.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-42

Adoption du Second projet de règlement RV-2023-34-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de la classe d'usages commerciale C300 dans la zone C2408, rue de Lauberivière, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-038](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-69;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Second projet de règlement RV-2023-34-39 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-00-45.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-43

Adoption du Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42 (optimisation de la délégation de pouvoirs et refonte du texte du règlement)
[Document d'aide à la décision GRE-2024-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42 a pour objet de déléguer certains pouvoirs au comité exécutif et de permettre à ce comité de subdéléguer certains de ces pouvoirs, de même que de prévoir la refonte du texte de ce règlement et de remplacer le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 et ses amendements ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-72 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry

D'adopter le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2024-34-42.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-44

Adoption du Règlement RV-2024-34-43 modifiant le Règlement RV-2015-14-70 sur la vidange des installations septiques
[Document d'aide à la décision ENV-MR-2024-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-43 modifiant le Règlement RV-2015-14-70 sur la vidange des installations septiques a pour objet de préciser les normes d'accessibilité, et ce, dans l'optique de réduire les problèmes opérationnels liés aux installations non accessibles ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-00-77 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner

D'adopter le Règlement RV-2024-34-43 modifiant le Règlement RV-2015-14-70 sur la vidange des installations septiques.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-45

Adoption du Règlement RV-2024-34-44 décrétant un emprunt pour l'acquisition des lots 5 717 601 et 6 397 438 du cadastre du Québec (agrandissement du centre de congrès et d'expositions de Lévis)

Document d'aide à la décision DAJSC-2024-005

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-44 décrétant un emprunt pour l'acquisition des lots 5 717 601 et 6 397 438 du cadastre du Québec a pour objet de financer la dépense relative à l'acquisition des lots 5 717 601 et 6 397 438 du cadastre du Québec par un emprunt n'excédant pas la somme de 11 565 000 \$, d'un terme de 32 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-22 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2024-34-44 décrétant un emprunt pour l'acquisition des lots 5 717 601 et 6 397 438 du cadastre du Québec.

À la demande du membre du conseil de la Ville Serge Bonin, le maire appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry, Michel Turner et le maire Gilles Lehouillier votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent contre la proposition.

Le maire déclare la proposition adoptée à la majorité.

Adoptée à la majorité

CV-2024-01-46

Félicitations à la Direction générale et aux membres du personnel de la Ville

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Direction générale, dont monsieur Dominic Deslauriers, ainsi que les membres du personnel de la Ville impliqués pour l'excellence de leur travail

dans la recherche de solutions et la conclusion d'ententes intervenues avec l'exploitant du Centre des congrès et d'expositions de Lévis, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adopté à l'unanimité

CV-2024-01-47

Adoption du Règlement RV-2023-34-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification quant à la hauteur maximale d'un bâtiment et à la marge de recul arrière pour la zone M2671, à proximité de l'intersection du boulevard Guillaume-Couture et de la route Monseigneur-Bourget, secteur Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-031](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2023-34-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de modifier certaines normes à la grille des spécifications de la zone M2671, à savoir :

- la diminution du nombre maximal d'étages à 5 au lieu de 12;
- l'augmentation de la marge de recul arrière minimale à 15 mètres au lieu de 6 mètres;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-66 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2023-34-20 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-00-47.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-48

Adoption du Règlement RV-2024-34-37 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (tracé du ruisseau Rouge, zones C2597 et C2598, secteur de Lévis)
[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2024-033](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2024-34-37 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet de mettre à jour la cartographie du ruisseau Rouge de manière à refléter le lit réel du cours d'eau dans les zones C2597 et C2598 (secteur Lévis) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE-2024-01-67 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2024-34-37 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2024-00-43.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-49

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2024-01-50

Processus d'adoption du budget et du plan quinquennal d'immobilisations

CONSIDÉRANT QUE plusieurs grandes villes ont des processus ouverts et publics pour la préparation des exercices d'adoption du budget et du plan quinquennal des immobilisations ;

CONSIDÉRANT QUE le maire, monsieur Gilles Lehouillier, a mentionné dans une entrevue en décembre 2023 être ouvert à l'idée de rendre les séances de travail publiques ;

CONSIDÉRANT QUE notre rapport sur les processus d'adoption du budget et du plan quinquennal d'immobilisation déposé au conseil de ville en avril 2022· recommandait des séances de travail publiques pour informer les citoyennes et les citoyens et pour permettre les réflexions plus approfondies ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

De transformer le processus d'adoption du budget et du plan quinquennal d'immobilisations pour ajouter au moins une séance de travail publique pour chacune des deux adoptions et permettre une présentation plus exhaustive des propositions avant la séance publique afin d'offrir la possibilité aux citoyennes et citoyens de comprendre et formuler leurs propres questions et suggestions avant l'adoption en conseil.

À la demande du membre du conseil de la Ville Michel Patry, le maire appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry, Michel Turner et le maire Gilles Lehouillier votent contre la proposition.

Le maire déclare la proposition rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

CV-2024-01-51

Composition du comité des finances

CONSIDÉRANT QUE la Ville appartient aux citoyennes et citoyens qui sont copropriétaires par leur contribution à la taxation ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances, entre 2006 et 2013, a pu compter sur le soutien de deux membres qualifiés issus de la communauté citoyenne pour avoir un regard extérieur à ses activités et bonifier les réflexions et recommandations ;

CONSIDÉRANT QUE la composition du comité des finances a été transformée à partir de 2014 pour exclure la présence des citoyennes et citoyens externes ;

CONSIDÉRANT QUE la présence des citoyennes et citoyens sur les comités et commissions de la Ville bonifie le travail des élu·es et élu·es et des fonctionnaires partout où elles ou ils sont présents ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du comité des finances sont soumis à une obligation de confidentialité sur les informations obtenues ;

CONSIDÉRANT QUE la présence citoyenne sur le comité des finances pourra bonifier les opinions et amener une autre perspective externe sur les prises de décisions des élu·es et élu·es ;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

De modifier la composition du comité des finances pour intégrer à nouveau deux citoyennes qualifiées ou citoyens qualifiés de la société civile afin de bonifier la réflexion et les recommandations proposées au comité exécutif et au conseil de Ville.

À la demande du membre du conseil de la Ville Isabelle Demers, le maire appelle le vote sur cette proposition.

Les membres du conseil de la Ville Serge Bonin et Alexandre Fallu votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner votent contre la proposition.

Le maire déclare la proposition rejetée à la majorité.

Rejetée à la majorité

CV-20024-01-52

Félicitations à la Corporation de développement communautaire de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Corporation de développement communautaire de Lévis pour l'excellence de la 2^e édition de la *Grande Fête du communautaire*, qui a eu lieu le 15 février 2024, et de souligner les lauréates et le lauréat du prix des *Bâtisseurs et bâtisseuses communautaires 2023*, monsieur Alain Gelly, madame Edith St-Hilaire et madame Cathie Desmarais, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-53

Félicitations à l'École du milieu

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé à l'unanimité

De féliciter l'École du milieu pour son 15^e anniversaire et de souligner l'excellence de son implication dans la communauté lévisienne, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-54

Félicitations à monsieur Camil Larouche

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Camil Larouche pour s'être vu décerner le titre de *Bâtisseur* et pour avoir été intronisé au *Temple de la renommée* de Curling Québec, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-55

Félicitations à monsieur Alexandre Côté

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé à l'unanimité

De féliciter monsieur Alexandre Côté pour la publication de son livre intitulé « *Mon nom c'est encore Bob* », source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-56 modifiée par CV-2024-03-02

Félicitations à l'Association ukrainienne de Lévis

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter l'Association ukrainienne de Lévis, monsieur Paul Moisy et madame Hanne Spirina, pour la création de l'association, qui œuvre au soutien médical en Ukraine et qui accueille sur notre territoire des familles qui fuient la guerre dans ce pays, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2024-01-57

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 18 h 44 heures, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
